

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MERY SUR MARNE
COMPTE-RENDU N° 02/17 DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 28 MARS 2017

Sous la présidence de Mr Jean-Pierre CLEMENT, Maire, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le mardi 28 Mars 2017 à 20 heures 30.

Conseillers présents : Mmes MAFFLARD Michelle et BOURREAU Isabel, Adjointes, Mmes AMBROZY Brigitte, CADET Danielle, GAUDEFROY Laure, LAURENT Sandrine, NAUDE Delphine, Mrs CANIPELLE Williams, CRESSON Réjean, DROLLER Yves, LIENART Pierre et PILLON Jean-François.

Absente excusée : Mme SILVERIO représentée par Mr DROLLER

Absent : Mr CATINAT

Secrétaire de séance : Mr CANIPELLE Williams

Approbation du compte-rendu du Mercredi 22 février 2017.

Monsieur CLEMENT demande au conseil d'ajouter 2 sujets à l'ordre du jour :

- Demande de subvention (Fonds d' Equipement Rural) F.E.R
- Demande de subvention auprès du SDESM (Eclairage Public)

Le conseil accepte.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU RECEVEUR

Délibération 05/17 :

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal, les résultats du Compte de Gestion du Receveur Municipal pour la Commune. Considérant que le compte de gestion est exact, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

Délibération 06/17 :

Hors de la présence du Maire, sous la présidence de Mme Michelle MAFFLARD, adjointe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve et vote le compte administratif 2016 de la commune, faisant ressortir un excédent qui se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Exercice	Résultat reporté	CLOTURE
Dépenses	305 078,46 €		
Recettes	422 052,21 €		
Total	116 973,75 €	235 763,17 €	352 736,92 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Exercice	Résultat reporté	CLOTURE
Dépenses	260 141,52 €		
Recettes	238 534,64 €		
Total	21 606,88 €	93 849,71 €	72 242,83 €

Soit un excédent en résultat de clôture de **424 979,75 €**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016Délibération 07/17 :**Résultat de fonctionnement N – 1**

Résultat de l'exercice	116 973,75 €
Résultat antérieur reporté	235 763,17 €
Résultat à affecter	352 736,92 €

Solde d'exécution d'Investissement N – 1

D 001 (Besoin de financement)	0,00 €
R 001 (Excédent de financement)	72 242,83 €

AFFECTATION

1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement	105 000,00 €
2) Reports en fonctionnement R 002	247 736,92 €

VOTE DES 3 TAXESDélibération 08/17 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les impôts locaux pour 2017, les taux d'imposition seront donc de :

Taxe d'Habitation	14,00 %
Taxe Foncière (bâti)	15,34 %
Taxe Foncière (non bâti)	38,55 %

VOTE DU BUDGET UNIQUE 2017Délibération 09/17 :

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions de son Président et examine, par chapitre et par article, les prévisions de dépenses et de recettes pour l'année 2017.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le Budget Unique qui s'équilibre ainsi :

Section de Fonctionnement - Dépenses et Recettes	:	615 226,00 €
Section d'Investissement - Dépenses et Recettes	:	361 242,00 €

VOTE DES SUBVENTIONS :

Le Maire donne lecture du programme de Méry Animation et de sa demande de subvention.

Après délibération du Conseil, à l'unanimité, il est voté les subventions suivantes :

A.N.A.C.R :	50 €
Coopérative scolaire :	1 000 €
Méry Animation :	500 €

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS D'EQUIPEMENT RURAL (F.E.R)

Délibération 10/17 :

Monsieur le Maire présente le devis de la Communauté de Communes pour la création d'un aménagement d'une zone 30 km/h sur la RD 80 E (création de 8 écluses avec coussin berlinois) d'un montant de **37 748 € H.T.**

Pour le financement de ce projet, une subvention peut être escomptée auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne au titre du Fonds d' Equipement Rural (FER) 2017 pour les communes de moins de 2 000 habitants. Le taux de cette subvention peut atteindre 50 % étant précisé que le plafond de la dépense subventionnable est de 100 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le projet par 13 Voix Pour et 1 Voix Contre (Mr Jean-François PILLON), sollicite au titre du Fonds d' Equipement Rural (F.E.R) l'octroi d'une subvention au taux maximum et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

DEMANDE DE SUBVENTION SDESM

Délibération 11/17 :

Monsieur le Maire :

- informe le conseil municipal de la possibilité d'obtenir une subvention du S.D.E.S.M pour aider à financer des projets de travaux d'éclairage public.

- rappelle le devis d'un montant de 16 535,52 € H.T pour le remplacement de 34 éclairages par des luminaires LED (du pont de Courcelles à la lisière de Sainte-Aulde et route Jean de la Fontaine).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès du S.D.E.S.M dans le cadre « programme 2018 d'éclairage public ».

Cantine :

Le Maire fait part du devis ENEDIS d'un montant de 1 079,04 € H.T. Ces travaux de raccordement nécessitent l'intervention de l'entreprise STELEC pour un coût de 1 314 € H.T. L'implantation d'un poteau bois sera nécessaire.

Modification de la signalisation Grande Rue :

Le Maire propose une modification de la signalisation de la Grande Rue. Ce projet consiste en la pose de panneaux Stop Grande Rue (intersection avec la Rue de l'école et Rue du Bac). Des bornes anti-stationnement seront posées à ces deux intersections.

Des panneaux signalétiques (Mairie, Ecole, Salle Polyvalente ...) seront également installés au carrefour Grande Rue / Route Jean de la Fontaine

Jardin Communal :

Après en avoir délibéré, par 12 Voix Pour, 1 Voix Contre (Réjean CRESSON) et 1 Abstention (Jean-Pierre CLEMENT), le conseil décide de louer le jardin communal au prix de 50 € annuel + remboursement de la location de compteur et consommation d'eau à Mr BISPO DE MATOS. Cette location ne sera pas en tacite reconduction et devra faire l'objet d'une demande annuellement.

Pâques : La chasse aux œufs pour les enfants de moins de 10 ans et le lancer d'œufs pour les plus grands auront lieu au parc des Glycines le dimanche 16 avril de 10 H 30 à 11 H 30.

Salle polyvalente : Il a été constaté un problème d'évacuation des eaux usées à la salle polyvalente. Le problème impacte la descente des eaux usées de l'école et les eaux usées de la salle qui se mettent en charge depuis le regard commun de raccordement. Un rendez-vous avec l'architecte et les entreprises est prévu.

Garderie :

Un sondage sera distribué aux parents pour connaître le nombre de parents qui seraient intéressés par une ouverture de garderie le mercredi après-midi jusque 18 heures. Un minimum de 8 enfants inscrits est indispensable à l'embauche d'un encadrant. Le tarif serait de 12 € par enfant. L'ouverture en septembre dépendra du nombre d'inscription.

A.L.M : Mr CLEMENT donne la parole à Mr DROLLER qui présente un projet de convention avec l'association A.L.M pour la mise à disposition du terrain communal qu'elle occupe.

Il est demandé au conseil de faire part d'éventuelles remarques avant la fin de cette semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Le secrétaire de séance
W. CANIPELLE